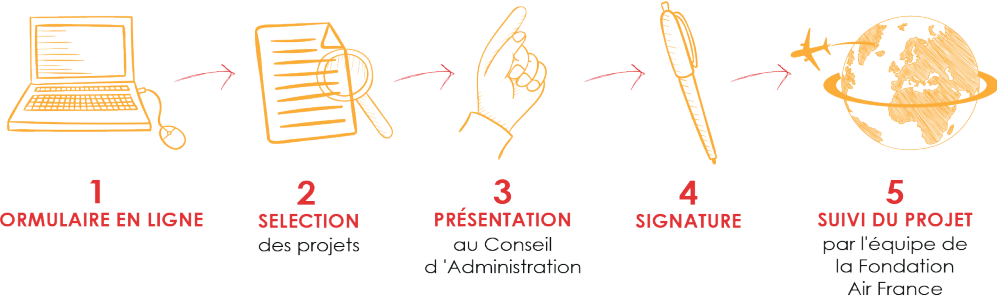


Le parcours d'un projet



Le parcours d'un projet



LES CRITÈRES DE FINANCEMENT

UNE ASSOCIATION

La Fondation finance uniquement des **projets associatifs**.

UN PROJET

La Fondation d'entreprise Air France participe à des projets correspondant à son axe d'intervention : **l'éducation et la formation pour les enfants et jeunes malades, handicapés ou en grande difficulté**.

Le lieu géographique de réalisation du projet doit être :

soit dans un pays où la Compagnie Air France est présente, soit dans la région française choisie par le Conseil d'Administration de la Fondation au titre de son programme annuel.

La Fondation encourage l'implication des salariés de la Compagnie dans des projets associatifs.

UNE EXPERTISE :

L'expérience et le professionnalisme de l'association : Les porteurs de projet sont des experts dans le domaine de l'enfance, dans la conduite de projets et connaissent le terrain sur lequel ils interviennent. La Fondation s'attache à vérifier que les porteurs du projet ont une bonne maîtrise du contexte socio-économique et socio-culturel, au niveau national et local.

LA PÉRENNITÉ D'UN PROJET :

L'action financée avec le soutien de la Fondation doit s'inscrire dans le temps. La Fondation choisit de soutenir des projets structurellement capables d'obtenir leur autonomie administrative et financière à la fin de son financement. Elle est donc particulièrement attentive à la pertinence de la construction budgétaire du projet et aux autres recherches en matière de financement et de partenariat.

LA SÉLECTION DES PROJETS

L'étude des projets se fait après réception du dossier déposé par l'association sur le site de la Fondation.

La sélection repose avant tout sur un travail d'enquête, d'analyse et sur des entretiens dirigés par l'équipe de la Fondation.

LA SÉLECTION

La sélection repose avant tout sur un travail d'enquête et sur des entretiens. Après une pré-sélection, l'équipe interne de la Fondation rencontre les porteurs des projets.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Une fois par an, le Conseil d'Administration de la Fondation vote le programme d'actions.

LE SUIVI

Chaque projet voté par le Conseil d'Administration fait l'objet d'une convention de partenariat qui définit de manière rigoureuse les devoirs de l'association à l'égard du financement de la Fondation. Ceci implique l'utilisation des fonds pour l'action soutenue par la Fondation, la réalisation de l'action, l'envoi par l'association de compte-rendu d'étapes ainsi que d'un bilan d'activité et financier en fin d'année. Un système d'évaluation des projets permet un suivi réel des actions financées.

La Fondation c'est :



3 AXES D'INTERVENTION :

**LES ENFANTS
MALADES
HANDICAPÉS
EN GRANDE DIFFICULTÉ**

OÙ ?

EN FRANCE

ET DANS LES PAYS OÙ AIR FRANCE EST PRÉSENTE

**UN GRAND DOMAINE D'ACTIVITÉS :
L'ÉDUCATION POUR TOUS**

*Depuis 1992 la Fondation Air France
a financé **1480** projets !*